

être désormais strictement observées par les divers services civils et militaires aux colonies :

« Lors de l'arrivée à destination du matériel expédié de la « Métropole, les caisses et colis devront être l'objet d'un examen « minutieux, sous le double rapport du nombre et du bon état « extérieur.

« La commission de visite fera procéder immédiatement, et *en* « *sa présence*, au pesage des caisses, et tous les colis accusant une « différence entre leur poids réel et celui indiqué seront mis à part, « la commission devant procéder elle-même à la constatation des « matières et objets qui s'y trouvent contenus ; quant à la recette « des autres colis, elle pourra être effectuée par les soins d'une « sous-commission. »

J'attacherai du prix à ce que les extraits des procès-verbaux de
• recette, qui doivent accompagner les certificats de réception, reproduisent exactement les quantités présentant des différences, ainsi que leur valeur, le poids réel des colis, le poids porté sur les avis d'expédition, et tous autres renseignements de nature à faciliter la recherche des responsabilités engagées.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que les mesures dont il s'agit soient immédiatement mises en exécution.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire. Recevez, etc.

Signé : CHAUTEMPS.

N^o 245. — *CIRCULAIRE ministérielle. — Irregularités et retards apportés dans la production des documents financiers des colonies.*

(Ministère des Colonies. — Direction de la comptabilité et des services pénitentiaires
4^{er} bureau : *Budgets et Comptes.*)

Paris, le 2 juillet 1895.

Le Ministre des Colonies à Messieurs le Gouverneur général de l'Indo-Chine ; le Gouverneur-général de la Côte occidentale d'Afrique ; les Gouverneurs des Colonies ; le Commissaire général du Gouvernement dans le Congo français.

MESSIEURS, — Au cours de l'examen d'une demande de crédits supplémentaires pour l'exercice 1894, le rapporteur général du budget a formulé des critiques très vives au sujet des lacunes qui
• existent dans la comptabilité financière du Département des Colonies.